

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 115-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.372

Déposée le: 07.06.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schneider (Biel, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 2

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Biel/Bienne: revaloriser la rue de Madretsch et la rue de Mâche

Le Conseil-exécutif est chargé d'accorder à la rue de Madretsch et à la rue de Mâche, à Biel/Bienne, le statut de routes cantonales.

Développement :

La rue de Madretsch et la rue de Mâche constituent un axe routier important en ville de Biel/Bienne. Elles comptent d'ailleurs parmi les « routes communales importantes ». Depuis l'ouverture de la branche Est du contournement de Bienne par l'A5, des mesures d'accompagnement en matière de circulation rendent l'utilisation de cet axe pour le trafic individuel motorisé (TIM) de plus en plus difficile. Et on peut s'attendre à ce que de nouvelles restrictions soient bientôt imposées, qui rendront *de facto* le TIM impossible.

Le canton de Berne a pourtant tout intérêt à ce que cet axe routier puisse continuer d'être utilisé comme auparavant. En cas de fermeture (partielle) des tunnels autoroutiers du contournement de Bienne pour travaux ou en cas d'accident, toute la circulation est déportée en ville de Bienne – avec son corollaire d'inconvénients pour la population de toute la région de Bienne-Seeland et

du Jura bernois. Accorder à la rue de Madretsch et à la rue de Mâche le statut de routes cantonales permettrait de maintenir cette importante solution de secours.

Destinataire

- Grand Conseil